

**DELIBERATION**  
**présentée lors de l'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie,**  
**le Jeudi 21 novembre 2019**

**« Délibération relative à la grille tarifaire 2020 du Service Général  
(hors Formation et Equipements Gérés) de la CCI Haute-Savoie »**

### **Contexte**

Compte tenu des diminutions budgétaires prévues pour les CCI d'ici à 2022, les principes du nouveau modèle économique de la CCI Haute-Savoie ont été définis et validés par l'Assemblée Générale du 28 mars 2019 faisant notamment évoluer son offre de services et sa politique tarifaire.

Les conclusions concernant les différents domaines de ce nouveau modèle, en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), l'Offre Nationale de Services (ONS) ainsi que les normes (Entreprendre et Transmettre // International), nous ont amenées à réviser le catalogue des prestations et leur tarification pour l'année 2020.

L'offre 2020 proposée par la CCI Haute-Savoie se compose :

- de prestations normées, régionalisées et/ou conventionnées dont la tarification est imposée (gratuites ou payantes)
- de prestations définies localement (gratuites ou payantes) selon les critères suivants :
  - \* prestations gratuites → prestations collectives ou individuelles « standardisées »
  - \* prestations payantes → prestations collectives ou individuelles « personnalisées » et/ou ayant un budget important (ex. : salons, évènements...)

La politique tarifaire des prestations locales payantes s'établit comme suit :

- un coût jour à 650€ HT, en cohérence avec l'une des deux tarifications proposées pour les prestations collectivités et validées par l'Assemblée Générale du 13 juin 2019
- un taux de prise en charge de : 50% par la CCI et 50% par l'entreprise  
80% par la CCI et 20% le créateur-repreneur d'entreprise

Les principales évolutions concernent :

- une augmentation de certains tarifs sur le domaine création / reprise / transmission
- une augmentation de tarif concernant les formalités CFE (conformément à la norme validée par CCI France) et les formalités internationales (en lien avec la mise en œuvre d'une nouvelle version du service de gestion électronique des formalités internationales GEFI, pilotée par la CCI Paris Ile-de-France, prévue début février 2020. Dans l'intervalle, les tarifs 2019 s'appliquent).
- la facturation d'un forfait sur les salons, de certaines prestations collectives, et de certaines prestations réglementaires et juridiques

Les évolutions permettraient de générer un CA supplémentaire en 2020 (par rapport à 2019) de 250 K€ (hypothèse moyenne)

La proposition est donc :

- de prendre en compte les nouveaux critères définissant la politique tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- de valider la grille tarifaire 2020 établie dans le respect des axes du COP et de la COM, ainsi que du nouveau modèle économique de la CCI Haute-Savoie (hors Formation et Equipements Gérés).

.../...

NB : Cette grille sera certainement amenée à être modifiée en cours d'année 2020 selon l'Offre Nationale de Services et les normes Entreprendre & Transmettre et International en cours de définition par CCI France.

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

### **Délibération**

« L'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie, réunie le 21 novembre 2019 à Annecy,

- ➔ après avoir entendu l'exposé de son Président Guy METRAL concernant l'élaboration des tarifs 2020,
- ➔ après avoir pris connaissance de la grille tarifaire proposée,
- ➔ étant entendu que cette grille tarifaire :
  - s'inscrit en cohérence avec le COP et la COM,
  - porte sur les prestations du Service Général (hors Formation et Equipements Gérés),
  - annule et remplace tous les tarifs validés précédemment (sauf pour les formalités internationales jusqu'à la mise en ligne du nouveau service GEFI).
- ➔ décide de :
  - valider les tarifs 2020 du Service Général (hors Formation et Equipements Gérés),
  - mettre en œuvre cette grille tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sauf pour les formalités internationales jusqu'à la mise en ligne du nouveau service GEFI). »

---

### **Résultat du vote**

**Quorum : 20**

**Nombre de membres : 39**

**Nombre de membres en exercice : 39**

**Nombre de membre présents : 20**

**BOURRET Marie-Elisabeth, BUCHHOLZER Jean-François, CARRIER Philippe, DETURCHE Thierry, DUFOUR Annie, FEDELE Claude, FRANQUET Evelyne, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.**

**Nombre de voix pour : 20**

**Nombre de voix contre : 0**

**Nombre d'absentions : 0**

**Nombre de refus de vote : 0**

**Le Secrétaire**  
**Thierry DETURCHE**

-----  
**Le Président**  
**Guy METRAL**

